



Révision du contrat de colocation

Par **ioulianos**, le **17/09/2008** à **12:04**

Bonjour,

Je suis installé depuis un an dans un appartement dans lequel nous sommes trois co-colocataires, tous solidaires sur le contrat. Cette colocation existe depuis quelques années et l'usage était jusqu'à présent que, lorsqu'une personne quitte l'appartement, le nouveau colocataire entrant signe avec le cabinet qui gère ce bien un "**avenant au bail**".

Or, cette fois-ci, deux colocataires partent en même temps, deux nouveaux vont donc entrer, et le cabinet envisage de refaire un nouveau contrat, ce qui va entraîner des frais d'établissement et une réévaluation du loyer.

Ma question : puis-je m'opposer à cela étant donné que mon nom figure sur le contrat locatif et que pour ma part je reste dans l'appartement?

Merci de votre réponse